

BONNES PRATIQUES SUR LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

La réglementation sur la qualité de l'air intérieur (QAI) dans les établissements recevant du public (ERP), notamment les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 3 ans, les établissements scolaires du premier et du second degré, les accueils de loisirs, les établissements médico-sociaux, etc., a pour objectif d'impliquer l'ensemble des acteurs de la vie de l'établissement afin d'agir sur tous les facteurs susceptibles d'avoir un impact sur la qualité de l'air intérieur.

Une sensibilisation à la QAI du plus grand nombre de ces acteurs est donc indispensable.



OBJECTIFS

Cette formation vous permettra de :

- Comprendre les bases de la QAI
- Connaître la réglementation QAI en vigueur dans les ERPs
- Avoir connaissance des bonnes pratiques à adopter pour améliorer la QAI de son établissement.



PROGRAMME

- Problématique de la qualité de l'air intérieur : polluants, sources, effets sur la santé, etc.
- Réglementation relative à la QAI en vigueur.
- Bonnes pratiques : renouvellement de l'air, achats, entretien, travaux, activités dans les locaux, etc.

MODALITÉS D'ÉVALUATION : quiz en début et en fin de formation, feuille d'émargement, questionnaire de satisfaction, attestation de formation, évaluation des acquis à froid.

TARIFS : se reporter au devis joint.



PUBLIC

- Gestionnaire
- Élu
- Direction d'ERPs
- Services techniques
- Agent de prévention
- Personnel d'écoles, de crèches, d'accueils de loisirs

Formation inter-entreprises ou intra-entreprises.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap selon le site de formation.

Aucun prérequis.

Durée : 3 h 30 | **Horaire :** à définir

Code : FBP0,5

Contact : qai@laboce.fr | 02 98 10 40 48



Satisfaction globale : 100 % de clients « très satisfaits » avec 1 096 stagiaires formés en 2025.

**Labocéa est un prestataire de formation déclaré auprès du préfet de la région Bretagne -
Numéro de déclaration : 53 22 085 49 22**

